



HAL
open science

Sport, guerre et Etats

Maxence Fontanel, Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Maxence Fontanel, Jacques Fontanel. Sport, guerre et Etats. Journée de l'Espace Europe, Université Pierre Mendès France, Grenoble, Espace Europe, Université Pierre Mendès France, Grenoble, Mar 2012, Grenoble, France. hal-02089631

HAL Id: hal-02089631

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02089631>

Submitted on 4 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SPORT, ETAT et GUERRE

Fontanel, M., Fontanel, J.

Journée de l'Espace Europe

Sur l'Etat et le Sport

Présentation Vendredi 23 mars 2012

Mots clés : sport, guerre, paix, bien public, soft power,

Résumé : le sport est-il un bien public ? Est-il en soutien de l'idéologie dominante gouvernant l'Etat ? Il exerce incontestablement une action diplomatique et il est impliqué dans certaines actions de type terroriste. Le sport est cependant un facteur de réduction des tensions sociales, c'est un drapeau, mais aussi une arme susceptible de favoriser les griefs, les conflits et les guerres. Son « soft power » n'est pas négligeable

Le sport a toujours été une activité surveillée par les pouvoirs politiques, comme en témoignent la fameuse trêve olympique en Grèce ou les importants financements publics. Aujourd'hui, l'organisation des compétitions et les règles économiques qui définissent des droits et devoirs des acteurs économiques du sport sont dépendantes des financements et des lois décidés par les autorités publiques. Malgré l'indépendance partielle du CIO, aucun Jeux Olympiques ne peut être organisé sans l'accord du gouvernement qui reçoit le site choisi. L'économie publique assure la sauvegarde de l'ordre public, elle se propose d'accorder un loisir sain et éducatif à la population, elle conduit aussi à la recherche de la performance pour affirmer internationalement le prestige national¹. Le sport est une activité hautement technologique qui témoigne de la qualité relative des Etats au regard de ce pari national sur les performances des

¹ Fontanel, J. (2002), L'action économique de l'Etat, Pour Comprendre, L'Harmattan, Paris

sportifs.

Les analyses économétriques mettant en relation les dépenses de sport et le potentiel de conflits internationaux sont aujourd'hui impossibles à réaliser au regard de la faiblesse et de l'hétérogénéité des informations statistiques disponibles. Il faut donc s'en remettre à quelques études de cas qui ouvriront la voie d'études économétriques intéressantes. D'autre part, le concept de dépenses publiques est lui-même contestable. Dans un premier temps, nous tenterons d'expliquer les raisons de la difficulté à relier les dépenses publiques du sport et celles relatives aux guerres et conflits. Ensuite, par des présentations historiques, nous mettrons en évidence, les conflits qui ont aussi reçu du sport public soit un appui les favorisant, soit au contraire un refus.

DES INFORMATIONS QUANTITATIVES HETEROGENES, PARTIELLES ET INSUFFISAMMENT CONCEPTUALISEES

L'économie publique caractérise les biens publics² par deux principes : l'indivisibilité et la non exclusivité. Considéré le sport comme un bien public revient à dire d'une part que la consommation sportive d'un agent ne réduit pas la consommation d'un autre et d'autre part que le producteur ou propriétaire du bien ne peut en réserver l'utilisation seulement à ceux qui sont disposés à payer pour en user. Empiriquement, les biens publics purs sont relativement rares et il est plus probable de rencontrer des biens quasi-publics caractérisés par l'un des deux principes ou alors des biens tutélaires, les fameux *merit good* de Musgrave (1959).

Etant donnée ces conditions, il semble difficile de trouver une homogénéité internationale.

En France, le sport est parfois considéré comme un bien public national et il dispose à ce titre d'un Ministère de la Santé et des Sports, avec une organisation administrative conséquente. Si en 1945, l'Etat a délégué aux fédérations sportives le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines, le sport fait l'objet d'une

² L'objet de notre article ne portant pas sur la différenciation bien public/bien collectif, nous n'utiliserons que le terme de bien public. Pour plus d'informations, voir Beitone A., (2010), « Biens publics, biens collectifs. Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire », *Revue du MAUSS permanente*, 27 mai, [<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article690>].

tutelle étroite de l'Etat et des collectivités locales illustrée par la loi Buffet du 6 juillet 2000. Cette dernière a eu pour objectifs de conforter les missions de service public du sport, en accentuant la vie démocratique, en renforçant l'unité du mouvement sportif et en modernisant l'encadrement des pratiques sportives par une réglementation idoine des cadres techniques. Il est possible même de parler de cogestion du sport. L'Etat accorde une délégation à l'organisation des compétitions sportives et à la gestion de l'ensemble de l'activité d'un sport à une Fédération, qui obtient ainsi à la fois une reconnaissance officielle et un monopole. Les financements collectifs publics sont importants, indispensables pour la survie de certains sports. En France, l'économie publique est un instrument du développement du sport. Néanmoins, comment considérer le sport comme un bien public lorsque les sommes versées par Canal plus et Orange pour obtenir les droits de retransmission des matchs de ligue 1 (688 millions € en 2008) sont quasiment comparables à l'ensemble du budget du Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (~750 millions € en 2010) !

Aux Etats-Unis, l'organisation du sport est bien différente. Elle est laissée sous la coupe d'organisations privées, avec relativement peu d'interventions financières de l'Etat fédéral et des Etats fédérés. Est-ce à dire pour autant que l'Etat n'intervient pas dans le développement du sport, alors même que les victoires des athlètes américains portent haut le nom des USA ? C'est plus compliqué, d'autant qu'il faut mettre en évidence les actions d'un Etat dont l'intervention directe n'est pas souhaitée, mais dont les financements indirects sont parfois très conséquents. Ainsi, les grandes Ligues de basket-ball, de rugby, de hockey sur glace ou de base-ball disposent d'une possibilité de monopole réelle qui n'est pas permis dans les autres activités économiques, au même titre que le draft ou le salary cap. Il s'agit donc bien d'une intervention de l'Etat dont les conséquences économiques sont très intéressantes pour les clubs concernés. Le sport charrie des valeurs spécifiques et des représentations oniriques qui le distinguent d'une activité économique normale. De même les financements du sport dans les Universités ou l'intervention des Fondations en faveur du sport disposent d'une fiscalité particulièrement clémente pour les organisations et pour les donateurs, ce qui réduit d'autant les ressources de l'Etat. Il ne s'agit donc pas de

dépenses, mais de non-paiements des contribuables, ce qui revient au même mais ne permet pas d'obtenir une homogénéité dans les données relatives au sport et donc d'en déduire une analyse satisfaisante.

Face à ces ambiguïtés, d'autres se posent la question de savoir s'il est possible de parler du sport mondial comme un bien public (Loret, 2006) ou d'envisager le sport comme un bien public global (Bourg & Gougnet, 2005). En effet, la mondialisation de l'économie pose la question de savoir si les échecs du marché sur lesquels s'appuie la création de biens publics peuvent être traités de façon nationale ou s'il n'est pas nécessaire de les envisager de façon globale. L'exemple typique est la protection de l'environnement. Concernant la possibilité pour le sport d'être considéré comme un bien public global, Bourg et Gougnet (2005) caractérise l'ambivalence du sport. Premièrement, il est évident que le sport, en tant que spectacle, peut être produit par le marché et donc échappé à la catégorie de bien public mondial, mais en même temps le sport, relativement à valeurs éducatives et culturelles et ses effets sanitaires, doit être considéré comme un bien public. Le débat étant toujours ouvert sur ces questions, d'autant plus que les limites, posées par I. Kaul, I. Grunberg et M. Stern, sur la possibilité d'existence de biens publics mondiaux ne sont toujours pas levée : jurisdiction gap (vide juridique), participation gap (manque de légitimité des instances de régulation supranationales) et incentive gap (absence d'incitation et de sanction). Dans ces conditions, il est difficile de faire des études économétriques sur les dépenses sportives sans se heurter à la problématique de trouver des informations fiables et comparables.

La problématique des informations statistiques fiables ?

L'espoir de disposer de données fiables et homogènes concernant les dépenses publiques du sport est vain. Il faut faire des études poussées pour rendre comparables, au moins pour les grandes puissances, les chiffres réels de dépenses ou de non-recettes dédiées au sport. Dans son analyse sur la comptabilité nationale du sport, Wladimir Andreff (2005) souligne une première série de données statistiques réalisées en 1989 auprès de neuf pays européens. Un historique et un recensement

de tous les travaux comparables ont été présentés par Andreff. La France dispose d'un PIB sport depuis 2000 grâce à une coopération entre l'INSEE et la mission statistique du Ministère des sports. Le Royaume-Uni comptabilise aussi l'importance économique du sport, mais selon des modalités et des hypothèses différentes, ce qui rend les deux séries de données non comparables. Il en va de même avec l'Allemagne qui comptabilise les « services sportifs fournis par le secteur public ». Hors d'Europe, seul le Canada s'est engagée dans cette comptabilisation. Il serait possible de faire une étude statistique à partir de ces pays, mais elle ne serait pas vraiment significative. Il s'agit de pays démocratiques. Or, le lien entre la démocratie et la paix fait l'objet d'un fort consensus dans la littérature théorique. Il puise ses origines dans les travaux de Kant (*La paix perpétuelle*, 1795) et affirme en substance que les citoyens d'une démocratie ne voteront jamais en majorité pour la guerre, en l'absence d'une agression militaire d'un autre pays. La condition de la paix perpétuelle est donc la généralisation de la démocratie à toutes les nations. Cette théorie a peu évolué mais est aujourd'hui reformulée et étayée par l'idée qu'« une démocratie n'a *jamais* fait la guerre à une autre démocratie ». Un certain nombre d'études empiriques ont, à défaut de valider cette thèse, montré que les exceptions étaient rares. Si Michael Ward et Kristian Gleditsch (1997) ont démontré que la démocratisation réduisait fortement la probabilité d'être en guerre, à court et à long terme, cette thèse reste controversée, notamment en période de transition, lorsque la fragilité du régime augmentait la probabilité de guerre. L'observation des conflits apparus entre nations depuis 1945 montre en effet une plus grande propension des dictatures à être impliquées dans les conflits que les démocraties et à l'exception notable de l'Inde, il est extrêmement rare que la guerre se déroule sur un territoire démocratique. Il en est de même pour les guerres civiles. On notera cependant que la notion de guerre devient floue, notamment pour ce qui concerne les conflits à l'intérieur d'un pays.

On constate qu'il n'y a donc pas de comptabilité internationale du sport. On est loin d'une mondialisation statistique économique du sport. Il faudrait aussi tenir compte des spécificités propres des pays dans leurs ressources fiscales nationales ou locales pour établir une dépense publique du sport, alors même qu'aucun ministère n'est chargé d'en prendre la charge.

De même, la définition de la guerre devient de plus en plus difficile. Ainsi, la « guerre froide » s'opposait à la « guerre » . On parle aussi de guerre économique, de guerre terroriste, de guerre civile. Bref, la définition de la guerre n'est pas évidente, elle fait l'objet de nombreuses hypothèses. L'Organisation des Nations Unies propose des interventions de soutien au maintien de la paix (peacekeeping opérations) dans des secteurs où les conflits sont parfois larvés, tribaux ou aux multiples intervenants officiels ou officieux. Aujourd'hui, l'ONU répertorie 36 guerres ou conflits internationaux, à côté de ceux de l'Afghanistan et de l'Irak. Or, ces conflits sont mal connus et ils s'installent dans des pays où le sport est mal organisé et n'a pas encore les valeurs collectives considérées.

Au regard de ces éléments, il devient alors intéressant de mettre plutôt en évidence le rôle du sport dans l'histoire des conflits et des guerres.

LE SPORT, LA GUERRE ET LA PAIX : UNE APPROCHE HISTORIQUE

Le sport était représenté par les anciens Grecs comme une guerre ritualisée, sans armes, sans versement de sang et sans mort. Il s'agissait de s'affronter sans se détruire physiquement. Les Grecs inventèrent les Jeux olympiques comme une sorte de trêve militaire permettant la mise en place d'affrontements sous une forme ritualisée, à base d'épreuves fondées sur les disciplines militaires (course à pied, saut, lutte, lancer du javelot). Les Jeux de Pékin n'ont pas été épargnés par le début des hostilités armées entre la Géorgie et la Russie. Cependant, les athlètes des deux pays ont continué les compétitions, comme pour considérer que les solutions de paix n'étaient pas si éloignées

Au Moyen-Age, les tournois de chevalerie, la lutte et les compétitions d'archers avaient des objectifs politiques : d'une part, la formation et l'entraînement des futurs soldats du roi et, d'autre part, la mise en évidence du talent de ses forces armées. Les tournois voyaient s'affronter des cavaliers en armure, avec une violence qui conduisait aux blessures définitives ou à la mort.

Mussolini, Hitler, puis les dirigeants des pays communistes d'Europe

de l'Est utiliseront le sport pour s'affirmer sur la scène internationale. Le sport est souvent au cœur des conflits politiques larvés, il fait l'objet d'actions de boycottage au regard des événements politiques et il constitue un instrument ou un réceptacle des conflits mondiaux. La notion de « Trêve olympique » n'a pas toujours été respectée, mais elle n'en reste pas moins une idée forte, bien que déclinante. Le C.I.O. a engagé de nombreuses réunions pour éviter les boycottages et engager les gouvernements vers la reconnaissance de l'apolitisme des J.O.

Aujourd'hui, le sport (1) est une expression idéologique aux conséquences variables, (2), une expression diplomatique, (3) un instrument de terrorisme, (4) une mesure de puissance des Etats, notamment pendant la guerre froide, (5) un facteur de réduction des tensions sociales et (6) une arme de conflit.

Une expression idéologique aux conséquences variables

Le sport transporte avec lui des valeurs idéales, qui en font aujourd'hui un enjeu idéologique. Il se revendique comme une activité humaniste, destinée à favoriser les performances sportives des hommes, à améliorer la santé publique, à participer à l'essor du ludisme et à devenir un facteur d'intégration et d'amitié. Il contribue à l'émancipation des femmes, au combat contre le racisme et la xénophobie, à l'acceptation par les individus des valeurs républicaines et à l'expression, pour les plus chanceux, de l'ascenseur social. Ainsi, le sport est devenu une arme contre l'apartheid en Afrique du Sud, avec un résultat plutôt mitigé Les pays africains ont ainsi boycotté les JO de Montréal (1976).

Cependant, dans un registre différent, le régime nazi voulut, par la pratique du sport, mettre en évidence la puissance de la race aryenne et de l'Allemagne. Hitler, dans « Mein Kampf », que les corps entraînés pour la patrie deviendraient les fers de lance de l'armée. L'organisation des Jeux Olympiques à Berlin donna une lumière forte et fautive sur le système hitlérien. Les nazis en profitèrent pour montrer la puissance de leur idéologie, par une propagande bien organisée, avec une scène internationale ouverte à leur communication. Les Jeux furent un grand succès, avec des cérémonies impressionnantes et de nombreuses victoires allemandes. Le sport

devient un instrument idéologique et une arme pour un engagement violent dans la guerre.

Dans ce cas, le sport est un instrument aux mains de l'Etat, il peut servir à la fois pour favoriser ou pour réduire le potentiel de guerre civile ou internationale.

Une expression diplomatique

D'ailleurs, les manifestations sportives sont autant d'occasions pour faire valoir des revendications nationalistes. Les équipes nationales s'affrontent les unes les autres, elles représentent un peuple, une identité, une solidarité. Le fait de défiler derrière le drapeau national met en évidence l'orgueil d'appartenance à une Nation. C'est aussi une manifestation symbolique de leur puissance.

Dans ce contexte, le sport est souvent devenu l'otage des politiques nationalistes, avec l'apparition des boycottages. Au plan international, le nationalisme est parfois refusé par les instances sportives elles-mêmes, sans doute instrumentalisées. Certains Etats ont été jugés indignes de participer aux activités sportives internationales, notamment les pays qui ont perdu la guerre de 1914-1918. Il en a été de même aux Jeux de Londres de 1948 pour l'Allemagne et le Japon. En 1952, l'Allemagne revient dans le giron olympique, pendant qu'Israël et l'URSS (qui n'acceptera pas de loger sa délégation au village olympique) sont admis. La Chine populaire a été admise à Helsinki, ce qui provoqua le départ de Taiwan³ (qui pourtant représentait la Chine au Conseil de Sécurité de l'ONU). Enfin, la Palestine, qui n'est pas membre de l'ONU, est membre du C.I.O., ce qui constitue un début de reconnaissance internationale.

Les rencontres sportives sont parfois le réceptacle obligé de tensions politiques fortes. En 1992, la Yougoslavie été exclue de l'Euro (championnat d'Europe de football) au regard de la guerre dans les Balkans. En 2008, on a parlé de l'exclusion du Soudan dans les compétitions africaines, compte tenu du conflit au Darfour. Celle-ci a été évitée du fait des négociations diplomatiques qui n'ont toujours pas produit d'effets positifs.

En 1969, le Honduras et le Salvador ont engagé des hostilités

³ Taiwan reviendra dans la communauté olympique en 1981.

militaires à la suite d'un match de qualification à la Coupe du Monde. Le sport est susceptible de devenir un facteur de paix, en introduisant l'idée de confrontations limitées symboliques, sans conflits guerriers. On en revient aux joies des arènes, pour trouver une dérivaison aux conflits qui naissent dans les esprits. Les tensions entre les peuples se concentrent sur le match, lequel joue un rôle de placebo dans les conflits sous-jacents que draine la vie politique. Dans ce contexte, ce n'est pas seulement un jeu, c'est aussi un ersatz de guerre qui éveille des émotions nationalistes tout en réduisant le champ d'application des conflits guerriers.

Instrument de terrorisme

Les Jeux Olympiques de Munich en 1972 devaient permettre à Willy Brandt et aux sociaux-démocrates de faire oublier les J.O. de Berlin et de mettre en avant une Allemagne démocratique, éloignée définitivement de ses vieux démons. Malheureusement, le terrorisme s'invita à cette manifestation à vocation universelle, avec les conséquences politiques et humanitaires désastreuses que l'on sait.

Les manifestations sportives sont des occasions importantes pour l'action terroriste, laquelle se présente d'abord comme un acte de communication manifestant une forme de désespoir. Dans la tristement célèbre opération des J.O. de Munich en 1972, le groupe palestinien, dirigé par Mohammed Daoud Odeh, demandait la libération et le passage en Égypte de 251 personnes incarcérées en Israël ayant défendu leur cause. Le refus ferme et définitif du gouvernement de Golda Meir, malgré l'effort du gouvernement allemand, conduisit à un massacre qui donna la part belle à Israël.

Aujourd'hui, les Jeux Olympiques concentrent les médias du monde entier. Ils deviennent la cible privilégiée des actions politiques des organismes qui luttent contre le monde établi de la scène internationale. Désireux d'assurer un écho maximal à leurs idéaux, ils engagent des actions de rétorsion qui se concentrent autour des menaces terroristes. Le coût de la sécurité est devenu colossal (entre 500 millions de dollars et 1,5 milliard de dollars). Il y avait 300.000 caméras de surveillance à Pékin et des citoyens « informateurs » de tout danger éventuel. Les Jeux Olympiques de Londres risquent de coûter très cher dans ce registre. Pour Pékin, les assureurs ont identifié

plus de 250 risques possibles à assurer. Le comité d'organisation a sollicité un contrat d'assurance de l'ordre de 10 millions de dollars auprès des compagnies d'assurance chinoises, comme la loi l'y oblige. Le CIO a payé une prime de 9 millions de dollars pour un préjudice maximal de 415 millions de dollars

Une mesure de puissance des Etats : soft power

La notion de puissance des Etats passe par plusieurs canaux : le militaire, l'économique et le culturel. Pendant la guerre froide, les deux blocs se sont souvent opposés sur ces trois domaines et le sport a été l'un des moyens de véhiculer les valeurs et la supériorité d'un système sur l'autre.

Les Jeux Olympiques donnent une image forte de la puissance d'un pays sur la scène internationale. Pour le président américain Gerald Ford, il est important de concourir victorieusement contre les autres Nations. « Compte tenu de ce que représente le sport, un succès sportif peut servir une nation autant qu'une victoire militaire ». En écho, Erich Honecker, secrétaire général du parti communiste de la RDA, considérait que le sport n'était pas un but en soi, c'est un moyen d'atteindre d'autres buts. Les athlètes représentent leur pays et non eux-mêmes. Le nombre de médailles d'un pays était censé témoigner de sa puissance et de la qualité de sa formation. Ces résultats étaient très attendus pour en faire des éléments importants de propagande concernant les qualités respectives des systèmes politiques et économiques existants. Les hymnes nationaux interprétés pour le vainqueur de la médaille d'or réveillent des sentiments nationalistes aux goûts très hétérogènes, du bonheur de la reconnaissance territoriale jusqu'aux sentiments de puissance ou de revanche sur le monde.

Pendant la guerre froide, la rivalité Est-Ouest se retrouvait aussi dans les épreuves olympiques, capitalisme et socialisme étant jugés à l'aulne du décompte des médailles. Les deux Allemagnes, encore séparées, exacerbaient leurs oppositions politiques sur le champ sportif de l'olympisme ou des compétitions mondiales. En 1954, la République Fédérale Allemande (RFA) connut sa première heure de gloire et de reconnaissance internationale avec sa victoire à la Coupe

du monde de football remportée contre une Hongrie pourtant largement favorite. La rivalité particulière opposant les deux Allemagnes pendant les Jeux Olympiques était significative du rôle du sport dans l'imaginaire nationaliste des Allemands. La reconnaissance des deux Etats séparés était alors en marche.

Les Etats communistes donnèrent une importance politique considérable aux victoires sportives, liant ainsi étroitement sport et politique. Dans ce contexte, le sport est devenu un facteur de communication essentiel et efficace pour aider les régimes dictatoriaux et autoritaires à trouver une légitimité nationale ou internationale. Les pays « socialistes » se donnaient les moyens de réussir, en créant des équipes d'athlètes dévolus à la victoire, fonctionnaires de l'armée aux salaires privilégiés au regard des autres personnels « civils », dans un monde olympique qui s'affirmait amateur. Tous les moyens étaient bons, dopage y compris. Il s'agissait de prouver que le socialisme était le système le mieux adapté à l'épanouissement physique, mental et intellectuel de l'homme. En pleine « guerre froide », l'URSS et les Etats-Unis se livraient une "guerre pacifique" par sportifs interposés. Pour les Jeux Olympiques, chaque pays ou groupe de pays mesurait ses médailles, comme un indicateur de la qualité de la société développée par les deux systèmes antagonistes. Un succès sportif pouvait être apprécié tout autant qu'une victoire militaire.

Le sport, facteur de réduction des tensions nationales

La plupart des pays nouvellement indépendants commencent à créer une armée et à s'inscrire dans les compétitions sportives majeures que sont la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques. Il y a plus de représentants des Etats dans le CIO qu'il n'y a de membres à l'ONU. Le sport a une forte charge symbolique, même aux yeux de la communauté internationale.

Dans le passé, des victoires de provinces sur le pays jugé colonisateur ont été les ferments de nouveaux affrontements ou de maintien des refus. Les Jeux de Stockholm en 1912 furent également une tribune d'expression et de revendications politiques des Finlandais, des Tchèques, des Slovaques et des Hongrois, qui refusaient de participer sous la bannière des empires auxquels ils

appartenaient. Ces nationalités donnaient ainsi un signal fort sur la nécessité de leur reconnaître une identité étatique propre. Depuis 1994, la Palestine est membre du Comité Olympique International (CIO), elle marchait déjà derrière son drapeau à Athènes. Cependant, cette situation reste exceptionnelle,

La victoire de l'Irak en finale de la Coupe d'Asie a fait l'objet de manifestations massives à Bagdad, avec le déploiement enthousiaste de nombreux drapeaux nationaux. Or, l'équipe irakienne, symbole important de l'unité nationale, est composée de joueurs sunnites, chiites et kurdes dont les conflits entre leurs communautés sont souvent sanglants, mais méconnus au sein même de l'équipe nationale. Le sport fait vibrer la fibre identitaire, notamment avec le chant de l'hymne national.

En Côte d'Ivoire, les internationaux de l'équipe nationale de football Chrétiens ou Musulmans ont adopté un comportement collectif positif. Ils se sont engagés professionnellement dans une démarche commune en faveur d'un intérêt national commun. Les résultats de l'équipe nationale sont un facteur essentiel de reconnaissance d'une identité commune. Les footballeurs eux-mêmes appellent à l'union du Nord et du Sud, au désarmement des armées opposées et à la paix nationale. C'est un vecteur d'union nationale. Didier Drogba, dieu vivant en Côte d'Ivoire, a profité de sa sélection pour faire passer le message en faveur du retour à la paix. Le football a été un instrument important, mais pas unique évidemment, d'une réconciliation nationale encore très fragile.

Le sport, comme arme et objet de conflit

Les Etats ont ajouté l'instrument sportif à l'arsenal de leurs armes. Au fond, les Jeux Olympiques constituent d'une certaine manière une « arme diplomatique » et une « arme oblique » (du même type que l'arme économique). Il est alors possible d'exprimer publiquement sur la scène internationale la capacité de négociation et d'acceptation des Etats les uns par rapport aux autres, dans le cadre de la catalyse proposée par le CIO. L'olympisme se présente comme la continuation de la politique par d'autres moyens. Le sport est également une arme de reconnaissance diplomatique. Les rencontres sportives de tennis de

table entre deux équipes des deux pays ont préfiguré les accords politiques entre la Chine populaire et les Etats-Unis. De même, aux Jeux de Munich, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a commis son acte terroriste en considérant, pour sa partie politique, qu'elle déniait à l'occupant israélien de représenter la Palestine dans une manifestation mondiale. L'arme du boycottage semble aujourd'hui plus difficile, au regard de l'exceptionnelle exposition médiatique procurée par les Jeux. La notion de boycott fait référence à une violence contrôlée à l'encontre d'un ennemi ou adversaire avec lequel un litige grave n'a pu être traité par la négociation. C'est donc d'abord une alternative à un conflit sanglant. Les Jeux Olympiques ont toujours été très concernés par les boycotts. Pourtant, le C.I.O. se targue d'une certaine indépendance à l'égard de la politique étrangère des Etats-Unis et il se présente comme le défenseur des intérêts du monde entier. D'ailleurs, il menace d'exclusion tout pays qui se rendrait coupable d'un boycott, quelle qu'en soient les raisons. Il y a eu des boycotts dans la plupart des JO de l'ère moderne.

En conclusion, le sport devient un enjeu diplomatique important. Cependant, il peut à la fois conduire à accélérer les forces de la violence, comme il est susceptible d'apaiser les tensions internationales. Il est en tout cas un fabuleux révélateur et conducteur des tensions internationales.

BIBLIOGRAPHIE

- Andreff W., « Sport accounting », *Handbook on the Economics of Sport*, Andreff W. & Szymanski eds, Edward Elgar, Cornwall, 2005, pp. 11-21.
- Beitone A., « Biens publics, biens collectifs. Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire », *Revue du MAUSS permanente*, 27 mai 2010, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article690> (consulté en novembre 2010).
- Fontanel, J. (2002), *L'action économique de l'Etat*, Pour Comprendre, L'Harmattan, Paris
- Fontanel, J., Bensahel, L. (2001), *Réflexions sur l'économie du sport*, Collection ECO+, PUG, Grenoble.
- Fontanel, J. (2007), *Questions d'éthique*, Collection « les idées et les théories à l'épreuve des faits », L'Harmattan, Paris, 2007.

- Bourg J-F. & Gouguet J-J., « Sport and globalisation », *Handbook on the Economics of Sport*, Andreff W. & Szymanski eds, Edward Elgar, Cornwall, 2005, pp. 744-756.
- Loret A., « Sport mondial : bien public et intérêts économiques », *Finance & the common good*, n°26, Winter 2006-2007, pp. 56-63.
- Kurscheidt M., « Le poids macro-économique du sport et le spectacle sportif : Méthodologie, résultats empiriques et perspectives économiques pour le cas de l'Allemagne », Working paper, *Université de Paderborn* (Allemagne), (date non disponible), 14 p.
- Ward M., Gleditsch K. (1997)